

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8293 / 110545
BIOCARB SA, 1237 Avully
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 J
25.04.2006–24.04.2009 (Nouveau permis)
- 06-8306 / 101165
FKG Dentaire SA, 2302 La Chaux-de-Fonds
atelier CNC: rue de la Chapelle 1a et rue de l'Hôtel de Ville 21a
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
03.09.2004–02.09.2007 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8292 / 100587
Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA, 1052 Mont-sur-Lausanne
département prépresse et impression
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H, 1 F
28.08.2005–27.08.2008 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 06-8290 / 101465
Pancosma SA pour l'industrie des produits biochimiques, 1218 Le Grand-Saconnex
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
11.06.2006–10.06.2009 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 06-8289 / 108449
Sérolab, société anonyme, 1617 Remaufens
prise de commande, préparation des médicaments et expédition
besoins spéciaux de consommation
2 H, 4 F
11.06.2006–10.06.2009 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-8269 / 100116
Pavatex SA, 1701 Fribourg
ligne de production (fabrication) de panneaux bruts (Pavatex et Pavaroc)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
16 H
13.02.2005–12.02.2008 (Modification)
- 06-8302 / 100238
Maxwell Technologies SA, 1728 Rossens FR
département production BCAP et HT
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
38 H, 20 F
14.11.2004–13.11.2007 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7909 / 100789
AISA Automation industrielle SA, 1896 Vouvry
usinage CNC Mazak «H-500/40» et «FJV-20»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8113 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
ligne PF (Perfusion Flacons)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
08.12.2003–09.12.2006 (Modification)
- 06-8155 / 100418
Durafour SA, 1004 Lausanne
4 cellules robotisées (8 robots) et équipe en travail manuel
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H
05.03.2006–04.03.2009 (Renouvellement)
- 06-8156 / 100683
Usines Ego SA Villeneuve, 1844 Villeneuve
fabrication
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H
08.05.2005–07.05.2008 (Modification)
- 06-8157 / 100544
fmg sa, 1510 Moudon
fusion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 06-7996 / 110586
RSM Décolletage S.A., 2400 Le Locle
atelier de mécanique (production)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.03.2006–28.02.2009 (Nouveau permis)

- 06-8087 / 110605
CTL Lausanne CAMION TRANSPORT AG, 1004 Lausanne
camion transport (jusqu'à 3,5 t)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
31 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 06-8088 / 110606
CTG Genf CAMION TRANSPORT AG, 1227 Carouge GE
camion transport (jusqu'à 3,5 t)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
7 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8154 / 101744
Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne
production frappes 1, 2, 3, contrôle qualité, usinage, mécanique, maintenance,
métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
150 H, 1 F
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(Art. 14 et 15 OLT1)**

- 06-8159 / 102165
Siemens Suisse SA, 1800 Vevey
interventions d'urgence sur le système Polycom (réseau national sécurisé de
télécommunication) sur tout le territoire suisse
besoins spéciaux de consommation
5 H
12.03.2006–11.03.2009 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 06-8148 / 100670
Sodedis SA, 1530 Payerne
conditionnement et expédition
besoins spéciaux de consommation
6 H, 9 F
23.04.2006–22.04.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-8149 / 100829
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian S.A. Monthey,
1870 Monthey
fabrication des pierres (FP)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
21 H
05.03.2006–04.03.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-8150 / 100829
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian S.A. Monthey,
1870 Monthey
fours à calciner
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H
05.02.2008–04.02.2009 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 06-8147 / 100651
Vallotech SA, 1337 Vallorbe
ateliers des presses à injecter (duro et thermomoulage), vernissage, usinage et
contrôles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
34 H, 10 F
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

9 mai 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail